



ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Circonscription de  
Châteauneuf en Thymerais

# Conseil d'école n° 1

Ecole : Jules Verne de St Luperce

Date et horaires du conseil : 05/11/2024

Présents et qualité :

Enseignants : Mme Bonnin (PS), Mme Mahé-Provendier (MS), Mme Bellois (GS), Mme Bernard (CP), Mme Stoop (CE1), Mme Boulenger (CE2), Mme Minier (CM1 et Directrice), M. Prelle (TR)

Mairies et SIRP : Mme Salmon (présidente du SIRP et maire de St Luperce), Mme Renoncet (vice-présidente du SIRP, en charge du personnel du SIRP), Mme Autin (conseillère municipale d'Orrouer)

Représentants de parents d'élèves : Mme Gallais, Mme Maillier-Vandewalle, Mme Thiel Catoire

Absents excusés :

Mme Maerten (IEN de la circonscription de Châteauneuf-en-Thymerais)

Mme Aubert (CM2)

M. Ferret (maire d'Orrouer, membre du SIRP)

Mme Matignon, Mme Dufoix-Mediavila, Mme Paignon

Mme Mouton (DDEN)

**ORDRE DU JOUR :**

- x Le rôle du conseil d'école
- x Les élections
- x Les effectifs de la rentrée
- x Le règlement intérieur
- x Les mesures de sécurité
- x Les évaluations nationales
- x Les APC (activités pédagogiques complémentaires)
- x Activités pédagogiques pour l'année scolaire 2024-2025
- x Le bilan de la coopérative scolaire
- x Questions diverses
- x Actions de l'APE La Passerelle

## Compte-rendu succinct du conseil d'école

### **x Le rôle du conseil d'école**

Lecture de l'annexe 7

Le conseil d'école est composé des directeurs d'école, président ; des maire ou représentants, des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions de conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. A titre consultatif, les ATSEM peuvent être invitées. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

-Vote le règlement intérieur de l'école ;

-Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

-Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) Les activités périscolaires ;

e) La restauration scolaire ;

f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

-Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

-En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

-Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L.401-4.

-Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En fin d'année scolaire, le directeur établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école.

### **x Les élections**

Elles ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2024. Il y a eu 140 votants, 28 bulletins nuls ou blancs, 112 suffrages exprimés sur 258 inscrits, soit un taux de participation de 54,26%.

Les parents élus sont :

Mme Gallais, Mme Maillier-Vandewalle, Mme Thiel Catoire, Mme Matignon, Mme Dufoix-Mediavila, Mme Paignon

La participation est légèrement en hausse cette année.

## Suite du compte-rendu de conseil d'école

### **x Les effectifs de la rentrée**

PS : 28                      CE1 : 24

MS : 20                     CE2 : 25

GS : 22                    CM1 : 23

CP : 18                    CM2 : 20

Soit 180 élèves sur 8 classes.

### **x Le règlement intérieur**

Changement à lire.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Celui-ci est à signer par les parents d'élèves, à chaque début d'année ainsi que la charte de la laïcité.

### **Le plan de prévention du harcèlement scolaire**

Un plan de prévention du harcèlement scolaire a été rédigé au sein de notre école. Il retrace les actions déjà mises en place dans les classes sur ce sujet.

Lecture du document.

### **x Les mesures de sécurité**

Dans le cadre des mesures de sécurité, les enfants de l'école ont effectué un exercice d'alerte anti-intrusion le mardi 8 octobre 2024. Les enfants ont évacué l'école en présence de la gendarmerie de Courville-sur-Eure. A l'occasion de l'exercice PPMS, certaines clés « passe » n'ouvrent pas toutes les portes de l'école et notamment le portail vert qui permet d'accéder à l'arrière de la mairie.

Mme la Présidente du SIRP fait savoir que les « passe » seront vérifiés pour que tous les enseignants aient une clé correcte.

Exercice incendie durant la 1<sup>ère</sup> période 2024. Sont notés dans le compte-rendu : les alarmes ne s'entendent pas portes fermées depuis l'extérieur. Une intervention est prévue le 27/11 pour une vérification des alarmes et un diagnostic pour que l'on puisse entendre les alarmes en tout point de l'école, même portes fermées.

Autre point sécurité :

Certaines portes s'ouvrent mal (salle plurivalente, cour élémentaire, issue de secours de la classe de CP).

La cage à écureuil et son revêtement sont verts de mousse, peut-être dû aux intempéries des dernières semaines ? Un nettoyage serait à prévoir.

### **x Les évaluations nationales**

Elles ont eu lieu du CP au CM2. L'objectif de ces évaluations est d'identifier les besoins précis de chaque élève afin d'intervenir le plus tôt possible pour compenser une éventuelle difficulté ou un retard, et ainsi prévenir l'installation d'un déficit ou d'un découragement. Les parents des classes concernées ont été rencontrés et des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ont pu être proposés dans certains cas. Elles permettent aussi à l'équipe de réfléchir à leur pratique pédagogique et d'adapter leur enseignement en fonction des besoins identifiés.

Une évaluation à mi CP est prévue courant janvier 2025.

### **x Les APC (activités pédagogiques complémentaires)**

Elles ont lieu le soir de 16h30 à 17h30 les lundis, mardis ou jeudis en fonction des classes. Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école ou de classe.

Elles sont généralement en lien avec la lecture ou le langage oral.

## Suite du compte-rendu de conseil d'école

### × **Activités pédagogiques pour l'année scolaire 2024-2025**

Thèmes définis pour les classes :

PS/MS : le bien-être à l'école avec un projet avec une sophrologue diplômée au cours des périodes 3 et 4.

MS/GS : p'tit bal

GS : au fil des saisons.

PS/MS/GS : olympiades à St Luperce 19/06/2025.

CP : l'éco-diversité. Un projet avec Hervé Tullet, auteur-illustrateur jeunesse français, a eu lieu en octobre 2024 pour la classe. Projet Kamishibai.

CE1/CE2 : voyage dans le temps. Des sorties sont prévues presque à chaque période en fonction des périodes historiques étudiées. Le trajet en bus sera payé par le SIRP. Jardin de la Préhistoire. Clos Lucé le 20/05/2025.

CM1/CM2 : les détectives. Une intervention de la police scientifique de Dreux aura lieu courant décembre 2024 sur une journée.

Une question sur le projet de verger partagé est soulevée : le projet aura-t-il quand même lieu sur la commune d'Orrouer ? Mme Autin répond que oui, en attente des financements.

### × **Le bilan de la coopérative scolaire**

## BILAN COOPÉRATIVE SCOLAIRE 2023-2024

| SOLDE sur le compte au 31-08-23                              | SOLDE sur le compte au 31-08-24 | SOLDE du LIVRET A au 31-08-24 |
|--|---------------------------------|-------------------------------|
| 10 644,41 €  | 1 717,59 €                      | 4 480,21 €                    |
| RECETTES   |                                 |                               |
| Cotisations des parents                                      |                                 | 1 695,00 €                    |
| Bénéfices de la vente des photos de classe                   |                                 | 1 090,43 €                    |
| Classe Sportive (CE1 & CE2)                                  |                                 | 8 705,41 €                    |
| Classe Auvergne (CM1 & CM2)                                  |                                 | 9 730,36 €                    |
| Classe Cirque (GS & CP)                                      |                                 | 1 540,00 €                    |
| Livres CE2   |                                 | 135,65 €                      |
| Sortie au collège – cantine (CM1 & CM2)                      |                                 | 182,75 €                      |
| Subvention APE Classe Sportive                               |                                 | 1 880,00 €                    |
| Subvention APE Classe Auvergne                               |                                 | 1 640,00 €                    |
| Subvention APE Classe Cirque                                 |                                 | 410,00 €                      |
| Subvention APE vente de gâteaux pour les classes découvertes |                                 | 112,00 €                      |
| Subvention APE Projets PS & MS                               |                                 | 418,00 €                      |
| DÉPENSES   |                                 |                               |
| Cotisations USEP   |                                 | 525,10 €                      |
| Adhésion assurance MAE                                       |                                 | 50,10 €                       |
| Adhésion In-Octavo   |                                 | 15,00 €                       |
| Livres CE2   |                                 | 153,88 €                      |
| Musique à l'école  |                                 | 250,00 €                      |
| Sortie au collège – cantine (CM1 & CM2)                      |                                 | 182,75 €                      |
| Sortie à la ferme de la Choltièrre (PS & MS)                 |                                 | 600,00 €                      |
| Classe Sportive (CE1 & CE2)                                  |                                 | 15 503,66 €                   |
| Classe Auvergne (CM1 & CM2)                                  |                                 | 15 744,40 €                   |
| Classe Cirque (GS & CP)                                      |                                 | 3 280,03 €                    |
| Courses diverses effectuées par les enseignants              |                                 | 843,95 €                      |

La subvention du SIRP n'apparaît pas sur ce bilan du fait des dates différentes pour les bilans financiers du SIRP (année civile) ou de l'école (année scolaire).

## Suite du compte-rendu de conseil d'école

### **x Questions diverses**

1/ L'accès aux classes de Madame AUBERT, Madame BOULENGER et Madame MINIER (sur le côté de l'école) sont dans un état dégradé. Auparavant était installé une bâche avec des copeaux de bois qui a été retirée. Il y a donc en dessous de la terre où les élèves passent pour entrer en classe, ils ont donc les chaussures pleines de boue les jours de pluie. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour remplacer ?

Réponse : Un conseil aura lieu le jeudi 7/11. Cette question est portée à l'ordre du jour.

2/ Est-il possible d'obtenir le DTA (document technique amiante) pour le consulter ?

Réponse : Le DTA ne concerne pas le bâtiment principal de l'école puisque ce bâtiment a été construit bien après 1997. Pour ce qui est de la garderie ou de la classe côté mairie, des recherches sont en cours.

3/ Les maternelles n'ont plus accès aux tricycles car l'abri où ils sont rangés, est cassé. Sous quel délai l'abri sera réparé ? Est-il possible que les enfants aient accès aux vélos d'ici là ?

Réponse : Cette question sera mise au budget de l'année civile prochaine. Pas de budget prévu pour le moment. De plus, les vélos ne sont que rarement sortis pendant la période automnale et hivernale.

### **x Actions de l'APE La Passerelle**

- Halloween avec ses stands créatifs, son stand floral, son stand maquillage et la chasse aux bonbons 🍬🔍, nous remercions tous les petits monstres et sorcières qui sont venus à cette action, ainsi que Chez Frédo et notre pizzalloween qui reverse 2€ par pizzas achetées à l'association. Merci aux habitants de Saint Luperce d'avoir gâtés les enfants.
- Vente de chocolats est prévue avec une distribution au marché de Noël Le 14 décembre a lieu le Marché de Noël déjà complet, niveau exposants, artisans et locaux. Il y aura une Tombola de Noël, du vin chaud, et la venue du Père Noël.
- Soirée Crêpes le 1er février
- La benne Paprec début juin (date à définir)
- La journée Pêche en mai ( date à définir)
- La future édition de la Pass'trail aura lieu le 6 septembre 2025.

Date : 05/11/2024

Nom et signature du Secrétaire de séance : .

Anne-Sophie Minier



Nom et signature du directeur(trice)

. Président de séance : Anne-Sophie Minier



Un exemplaire pour le registre de l'école

Un exemplaire envoyé au maire et à chacun des membres du conseil

Un exemplaire envoyé à l'IEN le :